Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 033-243301249-20210928-2021_09_08-DE

Conseil Communautaire de la Communauté de Commu
de SAINT-LOUBES

SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

****

L'an 2021, le 23 septembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Maison pour tous à Beychac et Cailleau, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :
MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Pierre SEVAL, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, Pascal COURTAZELLES, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sybil PHILIPPE, Alice PLATRIEZ

EXCUSES :
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE
Monsieur Cédrick CHALARD ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre SEVAL
Monsieur Olivier LAFEUILLADE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie BRISSON,
Monsieur José MARTIN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC,
Madame Sylvie FONTENEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC

ABSENT :

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle FAVRE

Date de convocation : 06/09/2021
Nombre de Conseillers : 22
Nombre de Conseillers en exercice : 22
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

D.2021-09-08 : ***Commission locale d'évaluation des charges transférées***

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 446606 en date du 9 juin 2021 confirmant le jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux du 22 octobre 2020 et prononçant l'annulation des opérations électorales des 15 mars et 28 juin 2020 en vue de l'élection des conseillers municipaux de la commune de Saint-Sulpice-et-Cameyrac et des conseillers communautaires de la communauté de communes du secteur de Saint-Loubès,
Considérant les élections municipales de Saint-Sulpice-et-Cameyrac du dimanche 12 septembre 2021,
Considérant la délibération D.2020-11-05 du 26 novembre 2020,

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.
Elle est composée de membres de conseils municipaux des communes concernées ; chaque commune dispose d'au moins un membre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le
ID : 033-243301249-20210928-2021_09_08-DE

Il est proposé de modifier la commission et de désigner les membres suivants de ladite commission :
Messieurs LAFEUILLADE Olivier, LAPORTE Hubert, LA MACCHIA Bruno, DUCONGER Jean-Loup, ROUX Sébastien, DESALOS Jean Marie,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident de :

1. Modifier la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la Communauté de Communes et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée du Président de la Communauté de communes et de 6 membres.

2. Désigner les membres suivants de ladite commission :
Messieurs LAFEUILLADE Olivier, LAPORTE Hubert, LA MACCHIA Bruno, DUCONGER Jean-Loup, ROUX Sébastien, DESALOS Jean Marie

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés (21 voix, 1 abstention Madame Sybil PHILIPPE) désigne la liste ci-dessous :

Transfert de charges
LA MACCHIA Bruno
BILLOT Gérard
ROUX Sébastien
DESALOS Jean-Marie
LAPORTE Hubert
LAFEUILLADE Olivier

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Saint-Loubès le 28 septembre 2021

Le Président,

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA RIVE DROITE DE LA GIRONDE SECTEUR DE SAINT LOUBÈS

Frédéric DUPIC